

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2026 - 122

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 1^{er} juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juillet à 20 heures 30, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Jérémy TRACQ, président.

La convocation a été envoyée en date du 24 juin 2026.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Stéphane BOYER, David BRUBALLA, Jean-Marc BUTTARD, François CHEMIN, Christian CHIALE, Frédéric CHICOT, Jean-Marc COUVERT, Clotilde DUCROUX VERNIER, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Claudine LANFREY, Catherine PASTEL, Denis PASTEL, Aurore PETIT, Laurent POUPARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Magali ROUARD, Karine ROUTIN.

Absents : Cédric BERMOND, François CAMBERLIN, Sophie CHARVOZ, Blandine CHARVOZ, Elodie FAVRE, Cédric GUEHO, Pascal LAGLERA, Bernard ZIZEK.

Procurations : Cédric BERMOND à Stéphane BECT
Sophie CHARVOZ à Laurent POUPARD
Blandine CHARVOZ à Humberto FERNANDES
Bernard ZIZEK à Claudine LANFREY
Cédric GUEHO à Jean-Marc BUTTARD

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoirs : 05

Nombre de votants : 27

Monsieur Stéphane BOYER a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Chantier Lyon-Turin - Zone d'activités économiques des Terres Blanches

- **Réalisation d'une DZ provisoire**
 - o **Convention CCHMV - société TELT**
Occupation temporaire de la ZAE

Monsieur le président expose à l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de la section transfrontalière de la nouvelle ligne ferroviaire Lyon Turin, la société TELT, maître d'ouvrage, a transmis à la CCHMV, gestionnaire de la zone d'activités économiques des Terres Blanches, un projet de convention qui a trait à la réalisation d'une DZ (drop zone) provisoire.

Cette réalisation nécessite l'occupation temporaire par la société TELT d'une partie de la zone gérée par la CCHMV compte tenu de la nécessité de transférer provisoirement la DZ actuelle (base hélicoptère du détachement aérien de la gendarmerie nationale) en raison du passage à proximité d'une bande transporteuse des matériaux à excaver.

Après plusieurs échanges entre la société TELT et les services de la CCHMV, le projet de convention a été validé sur le plan technique.

Monsieur le président donne lecture du projet de convention et demande à l'assemblée de délibérer sur le projet de convention.

Le conseil communautaire,

Vu le projet de convention à conclure entre la CCHMV et la société TELT,

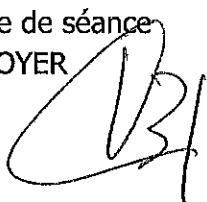
Vu les différents exposés,

Après en avoir délibéré par 25 voix POUR, 01 CONTRE et 01 ABSTENTION :

- **Autorise** Monsieur le président, ès-qualités, à conclure et signer le projet de convention présenté ci-avant ;
- **Charge** Monsieur le président et le comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 06 juillet 2026.

Le secrétaire de séance
Stéphane BOYER



Le Président
Jérémy TRACQ

